

Rapport annuel 2002-2003



**Ordre des
Urbanistes du
Québec**

Les professionnels du
développement des collectivités
et de l'aménagement du territoire

TABLE DES MATIÈRES

<i>LETTRES DE PRÉSENTATION</i>	2
<i>ADMINISTRATEURS AU BUREAU DE L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC POUR 2002-2003</i>	3
<i>RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE</i>	4
<i>LES COTISATIONS POUR L'EXERCICE 2002-2003</i>	5
<i>RAPPORT DU PRÉSIDENT</i>	6
<i>RAPPORT DU SYNDIC</i>	10
<i>COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE</i>	11
<i>RÉVISION DES PLAINTES</i>	12
<i>COMITÉ DE DISCIPLINE</i>	13
<i>CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES</i>	14
<i>COMITÉ CONSULTATIF SUR LA DÉONTOLOGIE</i>	15
<i>COMITÉ DES ADMISSIONS</i>	16
<i>COMITÉ DE RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES DE FORMATION</i>	17
<i>COMITÉ DE LA FORMATION DES URBANISTES</i>	19
<i>COMITÉ DE FORMATION CONTINUE</i>	20
<i>COMITÉ URBANISME, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET EMPLOI</i>	22
<i>RAPPORT DE LA DÉLÉGUÉE AU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC</i>	24
<i>RAPPORT DU REPRÉSENTANT DE L'OUQ SUR LE COMITÉ INTERNATIONAL DE L'ICU</i>	26
<i>COMITÉ KID'S GUIDE</i>	28
<i>RAPPORT DES VÉRIFICATEURS</i>	29

LETTRES DE PRÉSENTATION

Québec

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de présidente de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des Urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2003.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Marc Bellemare
Ministre de la Justice
Procureur général
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Montréal

Me Marc Bellemare
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des Urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2003.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,

Claude Beaulac, urb.
Ordre des urbanistes du Québec

Montréal

Maitre Jean-K Samson
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de Président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des Urbanistes du Québec.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions du Québec, couvre la période du 1er avril 2002 au 31 mars 2003.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux

Le président,

Claude Beaulac, urb.
Ordre des urbanistes du Québec

ADMINISTRATEURS AU BUREAU DE L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC POUR 2002-2003

Claude Beaulac
Président

L.M. Pierre Marcotte jusqu'au 7 février 2003
1^{er} Vice-président

Jean Côté
2^e Vice-président, 1^{er} Vice-président à compter du 7 février 2003

Jacques Besner
Trésorier et Secrétaire

Louise Audet
Administratrice, 2^e Vice-président à compter du 7 février 2003

Raphaël Fischler
Administrateur

François Cyr
Administrateur

André M. Boisvert
Administrateur à compter du 28 mars 2003

Rénald Turgeon
Administrateur nommé par l'Office des professions

Monique Dubuc
Administratrice nommée par l'Office des professions

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE

Région 01	<i>Bas Saint-Laurent</i>	11
Région 02	<i>Saguenay-Lac-Saint-Jean</i>	30
Région 03	<i>Capitale-Nationale</i>	115
Région 04	<i>Mauricie</i>	28
Région 05	<i>Estrie</i>	23
Région 06	<i>Montréal</i>	251
Région 07	<i>Outaouais</i>	28
Région 08	<i>Abitibi-Témiscamingue</i>	4
Région 09	<i>Côte-Nord</i>	4
Région 10	<i>Nord-du-Québec</i>	1
Région 11	<i>Gaspésie-îles-de-la-Madeleine</i>	0
Région 12	<i>Chaudière-Appalaches</i>	21
Région 13	<i>Laval</i>	26
Région 14	<i>Lanaudière</i>	27
Région 15	<i>Laurentides</i>	41
Région 16	<i>Montérégie</i>	93
Région 17	<i>Centre du Québec</i>	17
Hors Québec		20
	Total des membres au 31 mars 2003	751

Au cours de l'année, l'effectif a évolué comme suit:

Membres au 31 mars 2002	749	
Décès		(1)
Démissions		(15)
Radiations		(2)
Réinscriptions		7
Nouveaux membres		13
	Total :	751

Membres émérites 12

LES COTISATIONS POUR L'EXERCICE 2002-2003

Membres réguliers	370.00\$
Membres hors Québec	120.00 \$
Membres étudiants à temps plein	92.50 \$
Membres sans emploi	92.50 \$
Membres retraités	92.50 \$
Membres en congé parental	92.50 \$
Membres retraités de + 70 ans	
Membres émérites	
Contribution à l'Office des professions	17.45 \$

RAPPORT DU PRÉSIDENT

Président

Claude Beaulac, urbaniste

La nouvelle entente OUQ-ICU

La nouvelle entente conclue entre l'Ordre des urbanistes du Québec et l'Institut canadien des urbanistes constitue le fait marquant de l'année 2002-2003.

Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2003, cette entente renouvelable d'une durée de 3 ans prévoit l'adhésion de tous les membres de l'OUQ au tableau des membres de l'ICU. Contrairement à l'entente précédente, cette adhésion n'est plus facultative pour les membres de l'OUQ. D'autre part, ces derniers n'ont plus à déboursier le montant d'une cotisation supplémentaire qui s'élevait à 140 \$. Cette nouvelle entente résulte de deux ans de discussions afin d'établir un processus équitable pour tous les affiliés permettant l'adhésion de tous les urbanistes au sein de l'ICU. En contre partie de l'adhésion sans frais de tous les membres de l'OUQ à l'ICU, l'OUQ jouera un rôle plus actif dans le cadre des services francophones de l'ICU. Ainsi, dans le cadre de cette entente, la revue Urbanité devient la revue officielle francophone de l'ICU et est maintenant distribuée à travers la Canada.

D'autre part, lors du Congrès annuel de l'Institut des urbanistes de l'Atlantique en octobre 2002 à Moncton, j'ai pu discuter des éléments de la nouvelle entente avec les urbanistes francophones de cette région qui se disent particulièrement heureux car cette nouvelle entente leur permettra de tisser des liens plus étroits avec les urbanistes québécois.

Vie démocratique

Les postes d'administrateur de la région de Montréal, de la région de l'Est du Québec et de la région du Centre étaient soumis au processus électoral en 2003. Cependant, aucun de ces postes n'ont fait l'objet d'une élection. Aucune candidature n'a été déposée dans les délais légaux fixés pour les postes d'administrateur de la région de Montréal et de la région du Centre alors qu'une seule candidature a été déposée dans les délais légaux au poste d'administrateur pour la région de l'Est. Suite à la clôture de mise en candidature du 19 février 2003, 16 h 00 les résultats sont :

- M. Jacques Besner a accepté un nouveau mandat au poste d'administrateur de la région de Montréal ;
- M. Jean Côté a été réélu par acclamation au poste d'administrateur pour la région de l'Est ;
- M. François Cyr a accepté un nouveau mandat au poste d'administrateur pour la région du Centre ;
- Mme Monique Dubuc a été nommée pour un second mandat par l'Office des professions du Québec.

Suite à la démission de M. Pierre L.-M. Marcotte en date du 7 février 2003 pour cause de déménagement, le Bureau a retenu la candidature de M. André M. Boisvert et l'a nommé au poste d'administrateur pour la région de l'Ouest afin de terminer le mandat de M. Marcotte. Mme Louise Audet acceptait de succéder à M. Marcotte à la fonction de vice-président.

Pour 2002-2003, le Comité administratif est formé de :

- M. Claude Beaulac, président
- M. Jean Côté, 1^{er} vice-président
- Mme Louise Audet, 2^e vice-présidente
- M. Jacques Besner, Secrétaire et trésorier
- M. Régnald Turgeon, administrateur nommé

Le Bureau s'est réuni à 8 reprises au cours de l'année aux dates suivantes :

- ◆ 3 mai 2002;
- ◆ 28 juin 2002;
- ◆ 13 septembre 2002;
- ◆ 26 septembre 2002;
- ◆ 6 décembre 2002;
- ◆ 20 janvier 2003;
- ◆ 31 janvier 2003;
- ◆ 28 mars 2003;

Compte tenu du nombre de réunions du Bureau, le Conseil administratif ne s'est pas réuni au cours de l'année.

L'organisation administrative

Depuis la réorganisation administrative de l'OUQ, tant au niveau de son fonctionnement que du personnel, l'administration est à son meilleur. La permanence compte trois employés permanents soient :

- ◆ Mme Odette Michaud qui assume la direction de la gestion administrative et à ce titre est responsable de la gestion des affaires courantes et de la permanence;
- ◆ M. François Ménard qui assume les responsabilités de la direction des communications;
- ◆ Mme Nathalie Corso qui occupe le poste de secrétaire administrative et assume également les fonctions de responsable des comités et de Secrétaire du comité de discipline.

Outres la gestion courante des ressources financières et administratives des affaires de l'Ordre, l'année 2002-2003 a été principalement marquée par l'acquisition de nouveaux outils de communication et d'information, se soldant entre autre par l'achat d'un parc informatique complet et adéquat et par l'amélioration de différents services adaptés à tous les membres dont :

- ◆ Formation continue;
- ◆ Restructuration complète de la revue Urbanité;
- ◆ Banque d'emploi.

Différentes ententes ont également été négociées pour les membres avec :

- ◆ La Personnelle : assurance auto / habitation / entreprise
- ◆ Bell Mobilité
- ◆ Tarifs préférentiels avec les Hôtels Gouverneur, pour ne nommez que celles-ci.

L'année 2002-2003 a été également l'occasion d'une rationalisation de l'administration ayant entraîné d'importantes coupures budgétaires à tous les niveaux. Les économies réalisées ont permis de réaliser le surplus budgétaire le plus important ayant été réalisé par l'OUQ au cours de son histoire et ce, sans augmentation de cotisation et sans l'engagement de ressources supplémentaires à la permanence, de contractuel ou de pigiste.

À la lecture des états financiers vérifiés au 31 mars 2003, vous comprendrez qu'il est impossible de faire la liste complète de tous les efforts déployés par la permanence en cours d'année afin d'en arriver à ces résultats positifs.

Je tiens à souligner l'excellence du travail accompli par Mme Michaud, M. Ménard et Mme Corso ainsi que leur dévouement constant dans l'amélioration de l'administration des affaires de l'Ordre et des services aux membres.

Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle

Suite à une note de l'Office des professions avisant l'OUQ de l'absence du règlement d'assurance de la responsabilité professionnelle, le Bureau a mandaté la directrice à la gestion administrative afin d'enclencher le processus de rédaction et d'adoption d'un règlement d'assurance de la responsabilité professionnelle et ce, pour la fin de l'année 2003.

Modification au code de déontologie

La Loi modifiant diverses dispositions législatives eu égard à la divulgation de renseignements confidentiels en vue d'assurer la protection des personnes a été sanctionnée le 20 décembre 2001. Cette loi modifiait notamment l'article 87 du Code des professions afin de prévoir l'introduction, dans l'ensemble des codes de déontologie régissant les membres des ordres professionnels, des dispositions énonçant les conditions et les modalités suivant lesquelles un professionnel peut communiquer de tels renseignements.

Le Bureau a donc procédé aux amendements requis par la loi. La modification apportée au code de déontologie est la suivante :

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE CODE DE DÉONTOLOGIE
DES MEMBRES DE L'ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC**

**Code des professions
(L.R.Q., c. C-26, a. 87)**

1. Le Code de déontologie des membres de l'Ordre des urbanistes du Québec est modifié par l'insertion, après la sous-section 6 de la section III, de ce qui suit :

**« § 6.1
DISPOSITIONS VISANT LA LEVÉE DU SECRET PROFESSIONNEL EN VUE D'ASSURER LA PROTECTION DES
PERSONNES**

- 33.1 L'urbaniste peut communiquer un renseignement protégé par le secret professionnel, en vue de prévenir un acte de violence, dont un suicide, lorsqu'il a un motif raisonnable de croire qu'un danger imminent de mort ou de blessures graves menace une personne ou un groupe de personnes identifiable.

Toutefois, l'urbaniste ne peut communiquer ce renseignement qu'à la ou aux personnes exposées à ce danger, à leur représentant ou aux personnes susceptibles de leur porter secours. Il ne peut communiquer que les renseignements nécessaires aux fins poursuivies par la communication.

Si le bien de la ou des personnes exposées à ce danger l'exige, l'urbaniste consulte un autre membre de l'ordre, un membre d'un autre ordre professionnel ou toute autre personne compétente à condition que cette consultation n'entraîne pas un délai susceptible d'être préjudiciable à la ou aux personnes en danger.

- 33.2 L'urbaniste doit, le plus tôt possible, consigner au dossier du client :

- 1° la date et l'heure de la communication ;
- 2° les motifs au soutien de sa décision de communiquer le renseignement, incluant l'acte de violence qu'il visait à prévenir, l'identité de la personne qui l'a incité à le communiquer ainsi que celle de la personne ou du groupe de personnes exposées au danger ;
- 3° le contenu de la communication, le mode de communication utilisé et l'identité de la personne ou des personnes ayant reçu la communication. ».

2. Le présent règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

* Le Code de déontologie des membres de l'Ordre des urbanistes du Québec, approuvé par le décret n° 917-99 du 18 août 1999 (1999, *G.O.* 2, 3984), n'a pas été modifié depuis son approbation.

Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme

Suite à l'adoption de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme par le gouvernement du Québec, j'ai assisté, en compagnie de Mme Michaud, à une séance d'information organisée le 28 novembre 2002 par le Conseil interprofessionnel du Québec et le Commissariat au lobbyisme.

Les commentaires et explications entendues lors de cette séance laissaient entendre que les urbanistes seraient particulièrement affectés par les dispositions de cette loi. En effet, selon l'interprétation donnée alors :

- ◆ chaque fois qu'un urbaniste fait des représentations auprès d'un titulaire d'une charge publique alors qu'il représente un client ayant un intérêt relativement à l'élaboration ou à la modification d'un règlement d'urbanisme ou d'une résolution relative à une question d'urbanisme, cet urbaniste est considéré comme un lobbyiste-conseil;
- ◆ de même, lorsqu'un urbaniste procède à la demande d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation en lieu et place de son client, il est considéré comme un lobbyiste-conseil.

Suite à des avis divergeants sur l'incidence de cette Loi sur la pratique des urbanistes, le Bureau décidait d'obtenir une interprétation du Commissariat au lobbyisme. Il mandatait à cet effet Me Éric Couture afin de préparer un avis sur l'« Applicabilité de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* dans le cadre de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et du rôle des urbanistes ». Cet avis fut présenté à Me André C. Côté, commissaire au lobbyisme, lors d'une rencontre tenue le 13 février 2003 à 14 h au siège social de l'OUQ. Lors de cette rencontre, je déposais au nom du Bureau une demande d'exclusion des actes posés par des urbanistes dans le cadre de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en arguant que tout le processus de mise en place et d'adoption des instruments d'urbanisme et de la réglementation d'urbanisme est un processus public qui permet aux personnes intéressées de faire valoir leur point et que toutes les résolutions discrétionnaires que peut adopter un conseil municipal afin d'autoriser certains projets de construction ou certains usages sont adoptées dans le cadre de réunions publiques, où les citoyens peuvent faire valoir leurs idées.

Le Commissaire au lobbying a reçu avec grand intérêt la demande de l'OUQ et nous a confirmé que la problématique soulevée devra faire l'objet d'une interprétation de la part de la Commission. Cette interprétation n'est pas encore disponible.

Résolution sur l'exigence par les municipalités d'un engagement financier dans l'attribution des contrats de services professionnels

Plusieurs municipalités locales et plusieurs municipalités régionales de comté du Québec ont récemment établi un processus d'attribution des contrats pour des services professionnels qui exige que les offres de services soient obligatoirement accompagnées d'un dépôt ou d'un cautionnement représentant un certain pourcentage du montant de l'offre de services. Le Bureau de l'Ordre des Urbanistes du Québec a donc entrepris des démarches en vue de faire modifier ces exigences de la part des municipalités considérant que l'exigence d'un engagement financier accompagnant l'offre de service d'exécution du contrat de services professionnels :

- ◆ ne constituaient par une mesure de protection additionnelle pour le public ;
- ◆ étaient préjudiciables aux professionnels qui sont régis par des lois, des règlements et des codes d'éthique ;
- ◆ minimisaient le rôle, l'importance et la responsabilité des organismes et des réglementations qui régissent les disciplines professionnelles ;
- ◆ provoquaient une augmentation inutile des coûts des services professionnels.

Une résolution a été adoptée par le Bureau en ce sens et une copie de cette résolution a été transmise aux organismes suivants :

- ◆ L'Ordre des architectes du Québec
- ◆ L'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec
- ◆ L'Ordre des ingénieurs du Québec
- ◆ Le Barreau du Québec
- ◆ Le Conseil interprofessionnel du Québec
- ◆ L'Office des professions du Québec
- ◆ Le Ministre de la Justice du Québec
- ◆ Le Ministre des Affaires municipales et de la Métropole
- ◆ L'Association des urbanistes et aménagistes municipaux du Québec
- ◆ L'Association des aménagistes régionaux du Québec
- ◆ L'Association des architectes en pratique privée du Québec
- ◆ L'Association des ingénieurs-conseils du Québec
- ◆ L'Union des municipalités du Québec
- ◆ La Corporation des officiers municipaux agréés du Québec
- ◆ La Fédération québécoise des municipalités

Les partenariats

- ◆ L'entente de 3 ans conclue avec l'**Institut de Design Montréal** en était à sa seconde année. Cette entente concerne l'attribution d'un prix en urbanisme dans le cadre du concours annuel de cet organisme. Le prix 2003 a été décerné à Daniel Arbour & Ass. pour le projet d'aménagement du site de la Gare Jean-Talon. Par cette entente, l'OUQ a reçu un budget de promotion de la part de l'IDM d'un montant de plus de 2 900\$.
- ◆ Entente de reconnaissance de l'**Association professionnelle des urbanistes portugais**
L'APROURB est une association professionnelle d'urbanistes nouvellement constituée qui a pour mission de faire reconnaître la profession d'urbaniste au Portugal, de gérer les mécanismes d'accréditation professionnelle et de contrôler la pratique professionnelle des urbanistes portugais. L'entente conclue avec cette association vise à :
 - favoriser la collaboration et les échanges professionnels entre les deux organismes;
 - fournir appui au développement organisationnel. Ainsi l'OUQ conseillera, soutiendra et appuiera l'APROURB dans le développement de son organisation et dans la mise en place de ses mécanismes d'accréditation professionnelle et de contrôle de la pratique. L'OUQ parrainera également l'APROURB auprès du Conseil de l'Institut canadien des urbanistes (ICU) en vue de la signature d'une entente de même nature entre l'APROURB et l'ICU;
 - analyser les conditions d'une entente de réciprocité qui reconnaîtrait l'expérience professionnelle et la scolarité de leurs membres respectifs, et ce, en accord avec les engagements respectifs et les lois régissant chacune des parties.

RAPPORT DU SYNDIC

Président

Léon Ploegaerts, urbaniste

Membres

Marie-Claude Martel, syndic correspondant

Me Denis Gagnon, syndic adjoint

La composition du bureau du syndic à savoir Madame Marie-Claude Martel, syndic correspondant, Me Denis Gagnon, syndic adjoint et Dr Léon Ploegaerts, syndic est demeurée inchangée pour la période couverte par le rapport soit du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003.

Au cours de l'année, le bureau du syndic a instruit deux plaintes, qui, à la suite de recherches d'informations complémentaires, ont conduit à l'ajournement des plaintes et dans l'un des cas à la fermeture du dossier.

Parmi les dossiers en cours, il reste celui de l'AUAMQ soumis au Bureau de l'Ordre en 1999. Notons ici pour mémoire qu'il s'agit d'une infraction de l'AUAMQ au Code des professions et à la partie III de la Loi sur les compagnies relativement à la protection du titre d'urbaniste.

Nonobstant l'existence du comité consultatif sur la déontologie créé par le Bureau de l'Ordre en vertu de l'article 28 du code de déontologie, le bureau du syndic a encore reçu plusieurs demandes de membres relatives à l'interprétation des dispositions du code de déontologie. De plus, à la suite d'une demande transmise par le président, le bureau du syndic a émis un avis sur la conformité d'une offre d'emploi aux dispositions du code de déontologie relativement au conflit potentiel pour un urbaniste œuvrant à la fois pour une MRC et une municipalité.

En fin d'année, les membres du bureau du syndic ont rencontré le Bureau de l'Ordre. Il s'agissait principalement d'examiner les modalités matérielles de fonctionnement du bureau du syndic dans le contexte d'une direction administrative intérimaire et de lui assurer un financement adéquat pour assurer son autonomie garante de son indépendance d'action conformément aux exigences de ses fonctions définies dans le Code des professions. La protection du public est une obligation que le législateur a imposé aux ordres professionnels. Comme la société, le monde professionnel évolue; face à un public mieux informé et à juste titre plus exigeant sur le respect de ses droits, une structure administrative du bureau du syndic largement basée sur le bénévolat ne répond plus aux besoins de ses fonctions. En s'adaptant à cette nouvelle réalité, l'Ordre ne fera que suivre la tendance prévalant dans tous les ordres professionnels qui disposent de bureaux de syndic avec un personnel rémunéré.

Le bureau du syndic continue de recevoir des questions de citoyens relativement à des actes professionnels dans les domaines de l'urbanisme municipal et du zonage qu'il peut parfois régler par son pouvoir de conciliation et éviter le dépôt de plaintes dont l'issue serait hasardeuse. Dans bon nombre de cas, ces actes ne sont pas posés par les membres inscrits au tableau de l'Ordre, ce qui ne permet pas à celui-ci d'intervenir. De ce point de vue, on ne peut que se réjouir de la bonne réputation que l'Ordre continue d'avoir auprès du public même si ce dernier n'est pas toujours satisfait de la qualité de l'urbanisme qui lui est offert. On constate toutefois que, de plus en plus souvent, les offres d'emploi en urbanisme contiennent parmi leurs exigences l'appartenance ou, à tout le moins, l'admissibilité à l'Ordre.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Président

Michael Hiller, urbaniste, président jusqu'au 10 octobre 2002

Eric Couture, urbaniste, président du 6 décembre 2002 au 13 mars 2003

Gilles Paré, urbaniste, président intérimaire à compter du 28 mars 2003

Membres

Alain Bilodeau, urbaniste

Éric Couture, urbaniste

Gilles Paré, urbaniste

Gaétan Demers, urbaniste, à compter du 3 mai 2002

Au cours de l'année 2002-2003, le comité de l'inspection professionnelle a poursuivi la programmation de l'année précédente.

Dû à de fréquents changements au poste de président, aucun rapport d'activités ne sera produit.

RÉVISION DES PLAINTES

Président :

François Marchand, urbaniste

Membres :

Robert Huard, urbaniste

Gérard Lemelin, urbaniste

Nous vous informons que le comité de Révision des plaintes à été inactif durant l'exercice qui se termine, et qu'à notre connaissance aucun rapport d'activités de sera produit.

COMITÉ DE DISCIPLINE

Président :

Me Alain Riendeau

Membres :

Ernest Buteau, urbaniste

André Christin, urbaniste

Serge Côté, urbaniste

Nathalie Corso, secrétaire

Au cours de l'année 2002-2003, un seul dossier fut soumis au comité et un jugement a été rendu.

Merci aux membres du comité pour leur implication et leur disponibilité au cours de l'année.

CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

Président

Yves Langevin, président jusqu'au 3 mai 2002

Robert Cooke, urbaniste, président à compter du 3 mai 2002

Nous vous informons que le comité de conciliation et arbitrage des comptes a été inactif durant l'exercice qui se termine, et qu'à notre connaissance, aucun rapport d'activités ne sera produit.

Cette absence d'activités s'explique par le fait qu'aucune demande ne nous ait été acheminée.

COMITÉ CONSULTATIF SUR LA DÉONTOLOGIE

Président

Claude Lavoie, urbaniste

Membre

Richard Brunet, urbaniste

Yves Landry, urbaniste

François Lapointe, urbaniste, jusqu'au 6 décembre 2002

Jean Paré, urbaniste

Daniel Pilon, urbaniste, à compter du 6 décembre 2002

Au cours de la période 2002-2003, le comité a répondu à quatre demandes verbales de renseignements sur la déontologie traitant :

1. de l'insertion du curriculum vitae d'un membre, agissant comme pigiste, dans des offres de services de deux firmes pour un même projet;
2. de la présentation à une séance publique d'un dossier d'amendement au plan zonage préparé par un membre résidant en bordure immédiate de la zone concernée;
3. de la notion de confidentialité pour un membre agissant comme inspecteur des bâtiments face à une demande de permis de construire pour un lot situé dans une zone dont le Conseil municipal devait décréter la modification à sa prochaine séance;
4. de la notion de conflit d'intérêt pour une municipalité régionale de comté qui effectue des travaux de consultation en urbanisme pour des municipalités de son territoire.

COMITÉ DES ADMISSIONS

Président

Gérald Bolduc, urbaniste, jusqu'au 22 mai 2002

Jacques Goudreau, urbaniste, président depuis le 13 septembre 2002

Membres

Alain Bilodeau urbaniste

Cécile Demers, urbaniste

Guylaine Déziel, urbaniste

Jacques Goudreau, urbaniste

Pierre Guertin, urbaniste

Danielle Pilette, urbaniste

Jacques Métivier, urbaniste,

Michel Joly, urbaniste à compter du 26 septembre 2002

Pierre Blais, urbaniste à compter du 26 septembre 2002

Normand-Yves Rodrigue, urbaniste, jusqu'au 26 septembre 2002

Le Comité des admissions s'est réuni au cours de la dernière année à 5 reprises afin de préparer et corriger l'examen de l'Ordre, sur les 21 stagiaires s'étant présentés à l'examen, 9 ont connu un échec. Ce fort taux d'échec de 43% comparativement à un taux d'échec de l'ordre de 5% pour l'année précédente pour un examen semblable et corrigé en majorité par les mêmes correcteurs soulève des interrogations relativement à la préparation des stagiaires pour l'examen et à leur sérieux.

Suite à ces résultats très surprenants, les membres du Comité des admissions ont recommandé au Bureau de l'Ordre d'exiger de la part des gens ayant échoué leur examen de suivre un cours portant sur les différentes lois et règlements touchant le domaine de l'urbanisme et de la planification du territoire, lequel cours serait préparé par un professionnel dans le domaine.

Suite à cette formation, ils auraient à passer un examen préparé par le formateur et corrigé par ce dernier, en collaboration avec le Comité des admissions.

Toujours, à la suite de ces résultats, le Comité des admissions a suggéré au Bureau de l'Ordre, une plus grande coordination entre le Comité des admissions et le Comité de formation.

Au cours de l'été, le Comité travaille à la préparation d'une nouvelle version pour l'examen de l'automne prochain.

COMITÉ DE RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES DE FORMATION

Membres :

Iskandar Gabbour, urbaniste

Danielle Pilette, urbaniste

La reconnaissance des équivalences de formation et de diplômes se pose majoritairement soit pour des formations hors Québec, soit pour des formations québécoises connexes aux formations reconnues par l'Ordre.

Le comité ne se réunit qu'ad hoc, quelques fois par année, quand des demandes d'étude de dossiers le justifient. La reconnaissance ne peut être établie que par rapport à un niveau universitaire de formation, en l'occurrence de baccalauréat ou de maîtrise.

1. Opérations courantes

L'Ordre reçoit environ entre cinq (5) et dix (10) dossiers de demande par année. Le comité procède conformément aux dispositions du règlement pertinent; il achemine une recommandation écrite et signée au Bureau pour chaque dossier traité.

Compte tenu de l'offre de programmes universitaires en urbanisme pour l'accès à la formation manquante, le comité tend à recommander favorablement uniquement les dossiers correspondant au mieux aux objectifs de la formation universitaire en urbanisme et en comportant toutes les composantes jugées essentielles.

2. Interpellation politique des Ordres professionnels au sujet de l'évaluation des dossiers d'équivalence et des conditions d'intégration des personnes requérantes (en particulier des personnes immigrantes)

À cause d'une part des difficultés de maintien des effectifs éprouvées par certains Ordres professionnels (surtout dans le secteur de la santé) et d'autre part des difficultés d'intégration vécues par des catégories de personnes, en particulier des personnes immigrantes, les Ordres professionnels sont interpellés régulièrement depuis quelques années. En 2001, le conseil interprofessionnel du Québec a priorisé ce dossier et a établi un plan d'action s'échelonnant sur quelques années fondé sur plusieurs principes dont principalement :

- le maintien et même le renforcement de la mission de protection du public et de qualité des services professionnels offerts;
- la transparence, la standardisation, la pertinence et la diffusion des processus d'accession aux Ordres professionnels, particulièrement en ce qui concerne les mécanismes d'établissement d'équivalence;
- l'équité entre les demandeurs d'équivalence, que leur provenance soit québécoise, canadienne ou étrangère.

Déjà, une collecte de données auprès des Ordres et le traitement de ces données ont permis d'établir que malgré des modifications aux règles de l'immigration, *seule une très faible minorité des personnes immigrantes présente une demande d'examen de dossier auprès d'Ordres professionnels*. Ce constat fait déjà l'objet d'une ample diffusion auprès des médias, des institutions et des groupes qui interpellent le système professionnel.

3. Recours facultatif des requérants à l'évaluation comparative des études effectuées hors Québec par le MRCI (Ministère des Relations avec les Citoyens et Immigration du Québec)

À l'endos de cette évaluation comparative, sa portée est précisée. On y établit que « de portée indicative, l'évaluation comparative n'engage pas les établissements d'enseignement, les ordres professionnels, les autres organismes de réglementation ou les employeurs qui peuvent évaluer les formations scolaires selon les critères qui leur sont propres ».

Malgré cela, les détenteurs d'une telle évaluation comparative du MRCI y attachent une grande importance entre autres parce qu'ils sont souvent originaires de systèmes institutionnels autoritaires où les édits ministériels ont automatiquement

une portée exécutoire. D'ailleurs, le MRCI lui-même a fait l'objet de vives protestations exprimées par le Conseil interprofessionnel pour l'ambiguïté de sa position jusqu'en octobre 2002. C'est seulement l'automne dernier en effet que le MRCI a abandonné les termes « avis d'équivalence » qui prêtaient vraiment à confusion quant à la valeur légale du document et qu'il a adopté « évaluation comparative » qui reflète mieux la portée indicative du document.

Le nombre et le pourcentage de personnes immigrantes ayant recours à l'évaluation comparative (ex-avis d'équivalence) ne cessent d'augmenter. Au moins le tiers des personnes immigrantes la demandent actuellement, malgré les avis de portée restrictive émis par le MRCI, ce qui entraîne l'émission de plus de 15 000 évaluations par année (possiblement 18 000 en 2003 pour le Québec seulement).

4. Convergences et divergences entre les Ordres professionnels et le MRCI concernant les résultats des évaluations comparatives

Les Ordres reconnaissent les efforts de sécurité du MRCI. Ainsi, les documents que celui-ci émet contiennent des éléments sécuritaires (semblables à ceux qu'on trouve sur le papier-monnaie). De plus, le MRCI vérifie soigneusement l'authenticité des documents évalués; il exige le cas échéant que la traduction en soit effectuée par un traducteur membre de l'OTTIAQ; il possède et met à jour une banque de données sur les systèmes éducatifs des autres pays. Il en résulte que, surtout depuis octobre 2002, les différents intervenants des milieux académiques et professionnels reconnaissent *l'expertise du MRCI pour l'évaluation du niveau d'études selon le repère scolaire québécois* (ex. : études universitaires de premier cycle complétées).

Par contre, et il s'agit d'un élément primordial pour les Ordres professionnels, le domaine de formation qui apparaît en résultat de l'évaluation reflète la définition du champ d'étude ou du champ disciplinaire dans le pays d'origine et non pas nécessairement ici ni aujourd'hui. Ainsi, le domaine de formation « chimie » par exemple apparaissant au document du MRCI pourrait ne représenter qu'une faible proportion du contenu d'un programme de baccalauréat québécois en chimie si, dans le pays d'origine, on exige en cours obligatoires, de nombreux cours de conformisme politique, ou exercices militaires, et qu'on ne dispose que d'un minimum de laboratoires et d'équipements et de peu de services informatiques. Le domaine de formation est donc un point que les Ordres professionnels doivent absolument vérifier eux-mêmes de façon à remplir rigoureusement leurs obligations en matière de protection du public, peu importe que le candidat ait obtenu ou pas une évaluation comparative du MRCI.

5. Le cas spécifique de l'Ordre des urbanistes

Notre Ordre éprouve peu de problèmes et est soumis à peu de pressions comparativement à d'autres Ordres en raison du faible nombre annuel de demandes et de l'opportunité du contenu de l'article 6 de notre règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation qui précise les dix-neuf (19) matières que les études doivent couvrir, sans que chaque matière fasse obligatoirement l'objet d'un cours distinct. Si notre comité estime que ces matières n'ont pas donné lieu à l'acquisition des connaissances requises ni par les études ni par d'autres formations, il ne recommande pas l'équivalence. Le candidat peut alors s'inscrire à un programme d'études reconnu au Québec. L'institution universitaire pourra alors reconnaître l'équivalent de certains des cours de son programme et émettra le diplôme. Malgré sa relative petite taille, notre Ordre bénéficie aussi de la diversité de l'offre de programmes reconnus quant aux niveaux de formation (baccalauréat et maîtrise), à la desserte de la métropole et de la capitale et enfin à la programmation française et anglaise (McGill). Dans tous les cas, le candidat détenteur d'une formation hors Québec sera soumis au stage et à l'examen de l'Ordre.

Au cours de la prochaine année, nous entendons participer activement à la poursuite des travaux du système professionnel en matière d'amélioration de la qualité des processus de reconnaissance des équivalences.

COMITÉ DE LA FORMATION DES URBANISTES

Président

Bruno Bergeron, urbaniste

Membres :

Michel Barcelo, urbaniste

Claude Dubé, urbaniste

Roger Murray, représentant nommé par le ministre de l'Éducation du Québec

Claude Beaulac, urbaniste et président de l'OUQ.

Formé en vertu d'un règlement du Gouvernement du Québec, le Comité de la formation des urbanistes réunit messieurs Michel Barcelo et Claude Dubé, représentants nommés par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec; monsieur Jean-François Noël, représentant nommé par le ministre de l'Éducation du Québec, et messieurs Bruno Bergeron et Claude Beaulac, représentants nommés par le Bureau.

Le Comité a pour mandat, d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des urbanistes et de recommander au Bureau toute action favorisant une meilleure adéquation entre la formation universitaire et les compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession d'urbaniste.

L'automne 2002, dans une séance informelle, le Comité a reçu des représentants de l'Université de Lausanne et des représentants des universités montréalaises dans le but d'échanger sur les programmes universitaires en urbanisme en réponse aux demandes de nos collègues suisses qui étudient le projet de mettre sur pied un tel programme à Lausanne.

En février 2003, le Comité s'est réuni à Montréal et a abordé différents sujets. Le projet de lancement d'un programme conjoint de maîtrise en design urbain par les universités de Montréal et McGill. Le comité rencontrera les promoteurs du projet lors d'une prochaine réunion. La création d'un programme d'encadrement de stage par l'Ordre a également fait l'objet de discussion devant mener à une meilleure distribution des ressources entre les promoteurs de telles activités. Monsieur Beaulac a fait rapport sur l'entente de partage de services et de ressources avec l'Institut canadien des urbanistes qui a pour effet immédiat d'ajouter tous les membres de l'Ordre au Tableau des membres de l'Institut. Les représentants universitaires ont souhaité une meilleure coordination entre les demandes de l'Ordre et les demandes des différentes instances qui accréditent les programmes universitaires.

Toutefois cette rencontre devra être reprise devant l'absence motivée du représentant du ministère de l'Éducation. En mars, le ministère a procédé à la nomination de monsieur Jean-François Morel comme membre permanent du Comité en remplacement de monsieur Roger Murray, membre du Comité depuis sa fondation. Madame Isabelle Lejeune a été nommée au même moment comme membre substitut.

Nous profitons de l'occasion pour exprimer nos sincères remerciements aux membres du Comité, aux membres du personnel de l'Ordre et de façon particulière à monsieur Roger Murray pour leur soutien

COMITÉ DE FORMATION CONTINUE

Président

Bernard McCann, urbaniste

Membres

Claude Gauthier, urbaniste

Christine Racine, urbaniste

Sylvie Tanguay, urbaniste

Miguel Escobar, urbaniste

Jean Iràca, urbaniste

Suite à l'adoption de la « Politique de formation continue » par le bureau, le 31 mars 2000, le comité de formation continue doit :

- ◆ Élaborer le programme de formation continue;
- ◆ Réévaluer périodiquement la politique et le programme;
- ◆ Collaborer avec les autres comités de l'Ordre;
- ◆ Négocier et préparer les ententes de partenariat.

Au cours de l'année 2002-2003, le comité s'est réuni à huit reprises, soit :

- ◆ Le lundi 6 mai 2002;
- ◆ Le lundi 16 septembre 2002;
- ◆ Le lundi 7 octobre 2002;
- ◆ Le lundi 21 octobre 2002;
- ◆ Le lundi 4 novembre 2002;
- ◆ Le lundi 9 décembre 2002;
- ◆ Le mercredi 22 janvier 2003;
- ◆ Le lundi 24 mars 2003.

Au cours de l'année, le comité a élaboré un programme de formation continue contenant cinq activités de formation :

- ◆ « Loi solidarité et renouvellement urbain », le 16 octobre 2002;
- ◆ « Regards neufs sur l'urbanisme : promouvoir un urbanisme processuel et passer du réglementaire à l'argumentaire », le 8 novembre 2002;
- ◆ « Lois et règlements régissant l'urbanisme », les 15 et 16 novembre 2002;
- ◆ « Les nouveaux outils d'urbanisme : le projet de loi 106 », le 26 novembre 2002, le 28 novembre 2002 et le 29 janvier 2003;
- ◆ « L'urbaniste et le tribunal : témoin ordinaire, témoin expert », le 19 mars 2003.

De plus, l'entente conclue avec la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (C.O.M.A.Q.), alors dans sa seconde année d'opération, a permis d'offrir aux membres, quatre formations particulières à des tarifs spéciaux :

- ◆ « Le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) : un outil efficace pour rehausser la qualité architecturale », le 10 avril 2002;
- ◆ « Mise en application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme : Procédure et règlements particuliers », le 16 mai 2002;
- ◆ « Intégration des documents d'urbanisme », le 28 février 2003;
- ◆ « Les artères urbaines : des milieux conviviaux », le 27 mars 2003.

De plus, l'entente avec la C.O.M.A.Q. a permis à nombre d'urbanistes de suivre d'autres formations plus spécialisées à tarifs réduits. Enfin, le comité a de plus poursuivi sa collaboration avec la corporation en vue d'élaborer un programme et des cours de formation particuliers en 2003-2004.

L'entente signée avec l'Association des urbanistes et aménagistes municipaux du Québec (A.U.A.M.Q.) a quant à elle permis à quelques membres de l'Ordre de s'inscrire à une journée d'étude portant sur :

- ◆ « Le contenu et la portée des plans d'urbanisme des nouvelles villes », le 10 mai 2002.

Le comité s'est aussi associé à l'Association québécoise du transport et des routes (A.Q.T.R.) afin de permettre la tenue d'un colloque :

- ◆ « La planification du transport des personnes et des marchandises : nouveaux cadres, nouveaux enjeux ? », le 13 février 2003.

L'Ordre poursuit toujours ses discussions avec l'A.Q.T.R. afin de déterminer les termes d'une entente similaire à celle qu'il a conclue avec la C.O.M.A.Q. et l'A.U.A.M.Q. Une fois cette entente signée, l'Ordre pourra offrir aux membres d'autres activités à des prix spéciaux.

Le comité a de plus mis en onde, sur le site internet de l'ordre, au mois de janvier dernier, un calendrier de formation continue, lequel expose sur la base d'une année civile tous les cours, conférences, colloques et congrès reconnus par le comité comme étant de la formation continue. Ce calendrier comprend toutes les formations offertes par l'Ordre et ses partenaires, ainsi que certaines autres formations jugées intéressantes pour les urbanistes. On retrouve le calendrier, mis à jour régulièrement, à l'adresse internet suivante :

http://www.ouq.qc.ca/pages/Services_FrameSet.html

Également, depuis l'édition de mars de la revue *Urbanité*, une copie du calendrier des activités y est incluse de façon à faire connaître aux urbanistes les diverses formations qui s'offrent à eux.

Le plan d'action 2001-2002 avait été reconduit en 2002-2003. Essentiellement, ce premier plan d'action visait à :

- ◆ Identifier l'offre de formation continue en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire;
- ◆ Négocier et préparer, à titre d'expériences pilotes, quelques ententes de partenariats;
- ◆ Effectuer une première démarche d'identification des besoins des membres;
- ◆ Établir un premier calendrier de formation continue à offrir aux membres;
- ◆ Amorcer une réflexion au niveau de la reconnaissance et l'accréditation des activités.

Dans le courant de l'année, le comité a poursuivi ses travaux en vue de :

- ◆ Recenser les politiques, programmes et cours offerts par les ordres professionnels, les organismes oeuvrant en urbanisme et aménagement du territoire et les programmes universitaires québécois;
- ◆ Identifier les besoins des membres en formation.

De plus, à la fin de l'année, le comité a procédé à une évaluation de son premier plan d'action. Cette évaluation est faite en vue de revoir le plan d'action et d'en formuler un nouveau pour l'année 2003-2004.

COMITÉ URBANISME, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET EMPLOI

Président :

Pierre Rochon, urbaniste, jusqu'au 26 septembre 2002

France Levert, urbaniste, à compter du 26 septembre 2002

Membres :

Huguette Béland, urbaniste

Sylvain Ducas, urbaniste

Pierre Rochon, urbaniste, à compter du 26 septembre 2002

Marc Perreault, urbaniste

Yvan Rompré, urbaniste

Dominique Duford, stagiaire en urbanisme

L'essentiel des efforts du Comité Urbanisme et Emploi à l'automne 2002 et à l'hiver 2003, a porté sur la rédaction finale du rapport relatant l'étude entamée en 2000, sur l'élaboration d'orientations, de recommandations et d'une ébauche de plan d'action.

Le rapport du Comité qui a été présenté au Bureau de l'Ordre le 9 mai 2003 à Québec traite des thèmes suivants :

- Mandat du Comité
- Résultats de l'enquête Multi-Réso auprès des diplômés et des membres de l'Ordre des urbanistes du Québec et de l'Association des urbanistes et aménagistes municipaux
- Résultats des groupes de discussions auprès de jeunes diplômés des secteurs municipal, public et para-public, privé et du milieu associatif
- Résultats des groupes de discussions auprès des employeurs des secteurs public, municipal et privé
- Le bilan global de l'étude, les propositions d'orientations et recommandations du Comité.

Les constantes et les différences depuis l'étude menée en 85-87 ainsi que les problèmes mis en évidence dans le rapport sont principalement :

- L'union des forces recommandées en 87 ne s'est pas concrétisée malgré plusieurs initiatives fructueuses en ce sens.
- Une évolution positive de la place de l'urbanisme est constatée dans certains milieux : une pratique plus diversifiée qui rejoint de nouveaux champs de pratiques moins conventionnels, une évolution croissante du nombre d'urbanistes; une plus grande place de l'urbanisme dans la vie publique et dans les villes de plus grande envergure.
- Les perspectives d'avenir, entre autres :
 - s'articulent autour du développement de liens plus étroits entre domaines et dans l'interdisciplinarité, par exemple, liens entre urbanisme, environnement et transports;
 - sont liées à la prise en compte des enjeux sociaux au niveau municipal (ex. vieillissement , implication des citoyens);
 - concernent le redéveloppement urbain.
- Une définition imprécise du champs de la pratique qui nuit à son rayonnement.
- Une formation jugée généralement adéquate par les urbanistes et les employeurs mais il y a nécessité de support à l'emploi, par exemple par des stages pratiques, ainsi que nécessité d'inclure à la formation des domaines comme l'économie urbaine et de l'aménagement et les communications.
- Avantages mal connus de l'adhésion à l'Ordre et attentes quant à une plus grande présence de l'Ordre dans les débats publics et de société.
- Une méconnaissance de la profession nuisant à la visibilité des professionnels de l'urbanisme, la LAU et les moyens pour faire connaître la profession n'ont pas été suffisants pour provoquer des changements notables dans la perception du public et pour transformer les mentalités face à l'aménagement et à l'urbanisme. La promotion de l'urbanisme demeure donc une stratégie toujours plus que nécessaire.

Les orientations formulées par le Comité s'articulent autour des thèmes suivants :

- Mise en commun des connaissances
- Détermination des grands défis pour l'avenir en matière d'urbanisation et d'aménagement (ex.: avenir des villes, des agglomérations...)
- Interdisciplinarité à renforcer
- Formation pratique à intégrer dans le programmes universitaires en urbanisme
- Soutien pour l'obtention d'un emploi

Les recommandations émises s'énoncent, en bref, dans les termes qui suivent :

I- Recommandations générales

- Diffusion du rapport
- Mise à jour périodique du portrait de l'emploi (2 à 5 ans)

II- Regroupement des forces actives et promotion de l'urbanisme

- Amélioration de l'adéquation formation/emploi
- Promotion de la profession et plus grande visibilité
- Évaluation de la pertinence d'un organisme parapluie pour une stratégie commune

III- Promouvoir :

- Une formation pratique dans les programmes universitaires et auprès des employeurs
- Un soutien à l'emploi (Universités / Emploi-Québec)
- Une formation continue avec les institutions d'enseignement

IV- Renforcer l'interdisciplinarité dans la pratique

- Favoriser la présence d'urbanistes dans des emplois moins conventionnels
- Adapter la LAU au caractère interdisciplinaire de l'urbanisme (ex.: études d'impacts pour les grands projets urbains)
- Participation et suivi de projets de nature multidisciplinaire (ex.: indicateurs de développement durable)

Les signataires du rapport déposé en mai 2003 sont :

Huquette Béland
Sylvain Ducas
Dominic Duford
France Levert
Marc Perreault
Pierre Rochon
Yvan Rompré

RAPPORT DE LA DÉLÉGUÉE AU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

Déléguée

Mme Danielle Pilette, urbaniste

Largement méconnu dans la population, le système professionnel compte 286 000 membres regroupés en quarante-cinq (45) Ordres, soit environ 7 % de la population active. Le Conseil interprofessionnel (CIQ) est une personne morale qui constitue un genre de fédération des Ordres et agit à titre de forum d'échange et de voix collective, conformément aux articles 19 et 20 du Code des professions.

Sous la présidence depuis quelques années de M^e Jean-Paul Dutrisac, notaire, le CIQ s'est doté de mécanismes et d'outils plus performants de concertation inter-Ordres et de représentation des orientations et des intérêts professionnels. Entre autres, malgré des intérêts souvent divergents, la communication et la collaboration ont été beaucoup améliorées avec l'Office des professions dont le président rencontre régulièrement non seulement le Comité de direction mais aussi l'assemblée des représentants au CIQ. Plusieurs dossiers d'importance ont retenu notre attention cette année.

Conditions d'intégration des personnes requérant des équivalences de formation (en particulier des personnes immigrantes)

Il y a interpellation politique soutenue, depuis quelques années, auprès des Ordres et du conseil interprofessionnel à ce sujet. Il a donc fallu constituer des banques de données et comparer les pratiques des Ordres en plus d'établir des mécanismes de concertation avec le ministère des Relations avec les citoyens et Immigration du Québec (MRCI). La problématique est plus explicitement présentée au rapport ci-joint du comité des équivalences de formation. En tant que déléguée au CIQ, j'ai assisté à la journée de travail du 27 mai 2003 consacrée par le CIQ à la gestion et analyse de l'information sur les formations acquises à l'étranger. Cette journée s'inscrivait dans le plan d'action sur l'admission des personnes immigrantes aux Ordres professionnels. Elle sera suivie d'au moins deux (2) autres en 2003-2004 auxquelles l'Ordre des urbanistes sera aussi représenté.

Observatoire du monde professionnel

La mise en commun des résultats de l'examen des pratiques des Ordres tant en ce qui concerne le sujet précédent qu'en d'autres matières a fait ressortir l'opportunité de la dotation d'un Observatoire du monde professionnel permettant d'identifier les tendances émergentes et de contribuer à l'amélioration des pratiques. Cet observatoire nourrit aussi la fonction-conseil du CIQ auprès des Ordres et permet la diffusion d'un certain nombre d'informations auprès de la population, entre autres par des cahiers spéciaux dans des médias écrits et par le site web : www.professions-quebec.org/

Modernisation de l'organisation professionnelle de certains secteurs

Le chantier de la réorganisation des professions de la santé et des relations humaines a fait l'objet d'investissements importants de la part de l'Office et du groupe de travail Bernier. Le dépôt de la version législative du réaménagement a coïncidé avec les récentes élections provinciales. Cependant, lors de sa présentation à la dernière assemblée générale, en mai 2003, le nouveau ministre responsable, M^e Marc Bellemare, s'est engagé à poursuivre la réforme entreprise qui repose, rappelons-le, sur un nouveau partage des responsabilités et sur la reconnaissance d'un champ spécifique de pratique pour chaque Ordre. En vertu du principe de symétrie, cette reconnaissance de spécificité devrait s'étendre éventuellement aux Ordres d'autres secteurs, dont génie et aménagement auquel l'Ordre des urbanistes appartient.

Classification des emplois dans la fonction publique du Québec

Indépendamment des avancées promises par les instances responsables des professions, le Conseil du Trésor étend les pratiques de double appellation même aux professions à exercice exclusif. Ainsi, il arrive que la catégorie « conseiller scientifique » inclut des tâches exclusives à un Ordre professionnel en vertu du Code des professions. L'interchangeabilité des professionnels assure évidemment plus de souplesse à l'organisation du travail dans la fonction publique et permet donc la réalisation d'économies.

Ce problème est familier aux urbanistes. On trouve en effet des postes d'urbanistes dans des municipalités alors que le Conseil du Trésor présente des tâches correspondantes sous l'appellation « agent de planification socio-économique » pour la fonction publique.

Le CIQ interpelle régulièrement le gouvernement à cet égard.

Possibilité de constitution d'un Ordre des enseignants

À cause de sa complexité, la durée de traitement de ce dossier est finalement considérable. Consulté, le CIQ a produit un avis prudent mettant en évidence que dans sa présentation actuelle, la demande ne démontre pas la satisfaction des critères pour la constitution d'un Ordre professionnel. Cependant, l'Office des professions a produit un avis beaucoup plus nuancé, dégageant une importante marge d'appréciation pour le politique. Au cours d'une récente rencontre avec le CIQ, le président de l'Office, M^e Jean K. Samson, a évoqué la possibilité que la constitution d'un Ordre des enseignants soit considérée favorablement par le nouveau gouvernement. Dans cette hypothèse, il s'agirait du premier Ordre professionnel par l'importance de la taille (actuellement, l'Ordre des infirmières compte plus de 60 000 membres). La dynamique du CIQ (y compris de son financement) en serait considérablement modifiée.

RAPPORT DU REPRÉSENTANT DE L'OUQ SUR LE COMITÉ INTERNATIONAL DE L'INSTITUT CANADIEN DES URBANISTES

Richard Dion, urbaniste et représentant de l'OUQ

Le comité international de l'ICU est formé de représentants de l'Institut provenant de divers instituts provinciaux. M. Richard Dion a été mandaté en 2002 comme représentant de l'OUQ sur ce comité. Le Comité est actuellement formé de six personnes dont M. Steven Brasier, directeur exécutif de l'ICU et est présidé par M. Ron Shishido, vice-président de l'ICU. Le comité n'a pas d'agenda statutaire et se réunit de façon intermittente selon les opportunités ou les besoins.

Les activités internationales de l'ICU

L'Institut canadien des urbanistes est actif sur le plan international depuis quelques années. Les buts visés sont les suivants :

- Faciliter l'accès pour les urbanistes canadiens aux informations et connaissances disséminées dans le cadre d'événements internationaux (congrès, colloques ou autres), ou aux publications à rayonnement international;
- Ouvrir les marchés internationaux aux urbanistes canadiens en leur offrant de l'information sur les opportunités de travail ou de contrat et en facilitant les contacts et les échanges avec d'éventuels partenaires étrangers;
- Permettre à des urbanistes canadiens de s'impliquer dans des projets de partenariat international favorisant le renforcement des capacités et le transfert de technologies.

Dans ce contexte, l'ICU gère présentement les projets suivants :

- **Le programme de formation professionnelle en Amérique Latine et dans les Caraïbes.**

Ce programme qui s'étendait sur une période de trois années (2000-2003) est présentement en phase de fermeture. Ce programme a été financé par l'ACDI. Il visait la mise en place d'activités de formation et d'échanges permettant à des urbanistes de ces régions de renforcer leurs connaissances en matière de planification urbaine et de gestion du développement. Le programme a vu l'implication d'urbanistes et de planificateurs urbains dans trois pays distincts soit : Trinidad et Tobago, Cuba et El Salvador.

Ce programme sera dorénavant remplacé par un nouveau programme triennal visant des micro interventions dans la capitale de Trinidad et Tobago soit la ville de Port of Spain en matière de planification urbaine intégrée, de développement durable et gestion des zones sinistrées. D'une durée prévue de trois années (2003-2006) le programme sera financé par l'ACDI à la hauteur de \$300 000 CDN sur les trois années. Le programme devrait démarrer avant la fin de cette année.

Un programme portant sur la gestion des zones sinistrées dans les Caraïbes est en phase de préparation et sera déployé en parallèle au programme de Port of Spain; ce programme est planifié en collaboration avec l'Institut des urbanistes de Trinidad et Tobago et l'Université « West Indies ». Ce programme offrira des formations de base aux étudiants et des formations continues aux planificateurs de la région. Ce programme sera éventuellement cofinancé par la Banque de Développement des Caraïbes et la « Commonwealth Association of Planners » (CAP).

- **Le programme de stages internationaux (Worldlink)**

Le programme de stages internationaux Worldlink permet à des urbanistes récemment gradués de réaliser des stages dans des pays en voie de développement. Travaillant avec des ONG canadiennes et locales, ces jeunes urbanistes peuvent s'initier au monde du travail dans un contexte de coopération internationale et d'aide au développement. Plus d'une soixantaine de jeunes urbanistes canadiens, y compris plusieurs du Québec, ont déjà profité du programme.

- **Le projet de collaboration de l'ICU avec la Chine**

L'ICU poursuit depuis l'an dernier un projet de collaboration avec le « Ministry of Land and Ressources » de la République Populaire de Chine pour la mise en place d'un programme d'aménagement urbain en Chine. Ce programme devant s'étendre sur une période de cinq années vise l'apport d'expertise canadienne dans la création d'un institut chinois des

urbanistes avec toutes les composantes de base soit : l'établissement de critères professionnels pour la reconnaissance de la profession d'urbaniste en Chine, le développement de codes de déontologie, les modalités administratives et financières quant à la gestion d'un institut professionnel etc.

Une première activité a eu lieu l'automne dernier avec la visite d'urbanistes chinois au Canada. Ces derniers ont rencontré des représentants de l'OUQ lors de leur séjour au Québec. Le programme doit se poursuivre avec les missions de deux équipes d'urbanistes canadiens en Chine en vue de travailler avec quelques villes chinoises à la finalisation de leur plan d'aménagement dans le cadre d'ateliers de planification. Ces missions, originalement planifiées pour le printemps 2003, ont dû être reportées à l'automne compte tenu de l'épidémie de SRAS.

- **Les nouvelles initiatives**

Au-delà des programmes en cours, l'ICU poursuit de nouvelles pistes en matière d'activités internationales. Nous présentons à la suite un résumé des principales initiatives en phase de développement.

- **Initiative Afrique**

Compte tenu des besoins pressants en matière de gestion du développement urbain et de l'environnement en Afrique et dans le cadre du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) fortement soutenu par le Canada, l'ICU se propose d'explorer les opportunités de collaboration avec les acteurs africains en vue de planifier et mettre en place des programmes de renforcement des capacités en matière de gestion du territoire, de l'environnement et du développement durable. En ligne avec les priorités du NEPAD, l'ICU favorisera le développement de partenariats dans les pays ciblés par l'ACDI soit la Tanzanie et le Ghana en Afrique anglophone et le Sénégal et le Mali pour l'Afrique de l'Ouest. Des organisations telles la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et CAP seront sollicitées afin d'établir des ententes de partenariat pour le développement de programmes de formation et d'assistance technique.

- **Le Forum urbain mondial**

Dans le cadre de la tenue en 2006 à Vancouver du Forum urbain mondial, l'ICU a été pressenti par le gouvernement canadien en vue de coordonner l'organisation d'une conférence internationale des urbanistes. Le comité international s'emploiera dans les prochains mois à coordonner la participation de l'ICU au Forum.

- **La participation de l'OUQ**

Le représentant de l'OUQ sur le comité international de l'ICU a participé au cours de la dernière année à la majorité des rencontres et sessions de travail y incluant les activités tenues en marge de la Conférence annuelle de Vancouver en mai 2002.

Pour la prochaine année, il est prévu que l'OUQ s'investisse dans le développement de l'initiative africaine en travaillant plus particulièrement sur le volet Afrique francophone. Des contacts ont déjà été établis avec des associations d'urbanistes au Sénégal et au Burkina Faso et des rencontres sont prévues avec des organisations telle la FCM en vue de développer de nouveaux partenariats.

COMITÉ KID'S GUIDE

Présidente :

Catherine Vachon, urbaniste

Membres :

Claude Beaulac, urbaniste et président de l'OUQ

Alain Bernier, urbaniste

Nancy Giguère, diplômée

L'Institut canadien des urbanistes a publié l'année dernière un manuel didactique adressé aux jeunes du primaire et du secondaire intitulé « Kid's Guide to Building Great Communities : A Manual for Planners and Educators ». En raison de l'entente qui est survenue à l'automne entre l'Institut canadien des urbanistes et l'OUQ, ce dernier a été chargé de traduire et d'adapter au contexte québécois le guide développé par l'Institut.

Ce projet de sensibilisation des jeunes québécois à l'urbanisme s'inscrit dans les efforts de l'OUQ visant à mettre en relief l'importance de l'urbanisme dans le développement durable de nos collectivités. Par ce projet, l'OUQ désire non seulement offrir un outil pédagogique aux professeurs et enseignants facilitant leur enseignement, mais également favoriser l'éveil des jeunes aux besoins de leur communauté, à leur rôle de citoyen et aux moyens dont ils disposent pour améliorer la qualité de leur milieu de vie. Par ailleurs, l'OUQ désire également sensibiliser tous les membres de l'Ordre à l'importance de tenir davantage compte des jeunes dans leur pratique professionnelle.

Fait intéressant, dans le cadre de la réalisation du nouveau Plan d'urbanisme dont la nouvelle Ville de Montréal doit se doter d'ici la fin de l'année 2004, l'administration municipale a clairement indiqué que la participation des jeunes au développement de leur communauté était grandement souhaitée. Le lancement du concours d'idées sur le futur Plan d'urbanisme est d'ailleurs un exemple de la volonté des élus montréalais et de l'administration municipale d'impliquer la population et de façon plus particulière, les jeunes, dans son élaboration. L'OUQ souhaiterait profiter de cette conjoncture en lançant un projet-pilote sur l'île de Montréal qui s'insérerait dans les activités entourant la préparation du Plan d'urbanisme. Par la suite, le projet pourrait être étendu à l'ensemble du territoire québécois.

Le projet consiste à produire un guide composé d'un manuel de support théorique ainsi que de fiches d'activités s'inscrivant dans le cursus scolaire normal des élèves du primaire et du secondaire, tant du secteur francophone que du secteur anglophone. Ce matériel didactique, intitulé provisoirement « Guide des jeunes urbanistes : pour le développement de collectivités durables », offrira aux urbanistes et aux professeurs une variété d'idées et d'exercices qu'il sera possible d'utiliser avec les jeunes afin de leur faire prendre conscience de leur environnement et des façons dont l'urbanisme et la participation communautaire peuvent permettre de développer des collectivités durables. Ce projet sera également soutenu par une série de conférences faites à travers le réseau scolaire montréalais et par des sessions de formation offertes aux éducateurs.

Les principales étapes de réalisation du projet, complétées à ce jour et à venir, sont les suivantes :

- Rencontre avec le Ministère de l'Éducation (juin 2003) ;
- Représentations auprès de la Ville de Montréal et d'autres organismes dans le but d'obtenir une subvention permettant de produire le guide (en cours) ;
- Traduction en français du guide de l'Institut canadien des urbanistes (en cours) ;
- Rencontre des commissions scolaires (septembre 2003)
- Adaptation du guide au contexte scolaire québécois avec l'aide de conseillers pédagogiques, d'enseignants et autres intervenants du milieu scolaire (septembre-octobre 2003) ;
- Production et publication du guide (octobre 2003) ;
- Lancement du guide (novembre 2003) ;
- Conférence de presse conjointe de la Ville de Montréal et de l'Ordre des Urbanistes du Québec et distribution du guide dans les écoles (janvier 2004).

L'OUQ prévoit lancer le guide au mois de novembre 2003, dans le cadre de la semaine de l'urbanisme, afin que les commissions scolaires puissent l'intégrer dans leurs cursus à partir du mois de janvier 2004.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS
